# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

**Bureaux : 73 rue de Chartres.**

**NOUVELLE-ORLEANS.**

SAMEDI, 28 MARS 1885.


## ANNONCES JUDICIAIRES

**VENTES PAR LE SHERIF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil de**

Chapeaux, Malles, Ombrelles, Cannes, Installations de magasin, vitrines, etc.—Un lot de comptes à recevoir.—Privilège du bail.

**William Ardill vs. Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,763—En vertu d'un ordre de vente en date du 17 mars 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-après designés, LUNDI, 30 mars 1885, à 10:30 heures a. m., des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Tout le contenu, installations, etc., du magasin situé au coin des rues St. Louis et Royale, dans le Deuxième District de cette ville et contenant un grand et bel assortiment de chapeaux de paille, casquettes, ombrelles, cannes, articles de toilette pour messieurs, malles et valises, ainsi que les installations et vitrines qui s'y trouvent, le tout conformément à un inventaire.

2° Un lot de comptes à recevoir et comptes ouverts conformement à un inventaire déposé à mon bureau.

3° Ainsi que le privilège du bail du dit local pour le terme non expiré. Pour plus amples informations au sujet du dit bail, on peut les obtenir à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

19mars—19, 25, 28, 29, 30.

**Thomas J. Kenney vs. A. J. Dunn.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans, No. 1428—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 22 avril 1885, à midi, de la propriete ci-après decrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District dans l'ilet borné par les rues St Joseph, St Charles, Carondelet et Delord, mesurant vingt sept pieds onze pouces de face à la rue St Joseph sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes, entre lignes parallèles, se composant de tout le lot No 7 sur un plan dressé par D'Huard, le 22 février 1837, et déposé en l'etude de Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville, les quatre pieds du lot No 6 qui est attenant, enregistré au bureau des transfert livre ——, folio 221.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—21,28—avril 4,11,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

**Propriétés améliorées de valeur dans le Troisième District.**

A des conditions libérales.

Succession de Jacob Gross.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,418—En vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1885 et signe le 21 janvier 1885, pour effectuer un partage, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 8 avril 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, privileges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie connue comme faubourg Marigny, dans l'ilet désigné par le No. cinquante-six, borné par les rues St-Antoine, Josephine, Bagatelle et Solidelle, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 18 mai 1839, et aussi d'un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant J. Agasse, anciennement notaire en cette ville, le 3 fevrier 1847.

Lequel dit lot est désigne par le numéro quatorze sur les dits plans et mesure vingt six pieds huit pouces de face à la rue Bagatelle sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que Jacob Gross acquit de Henry Wiltz par un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville, le 16 juillet 1860.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situe dans le Troisième District de cette ville, dans cette partie connue anciennement comme Faubourg Marigny, désigné comme le lot numéro trois de l'ilet numéro quatre-vingt-huit sur un plan en date du 1er juin 1830, déposé pour référence en l'étude de Carlile Pollock, alors notaire en cette ville, lequel dit ilet est borné par les rues Français, Vertu, Magistrat et Union et le dit lot forme l'encoignure des rues Vertu et Français et mesure, au pied français, soixante pieds de face à la rue Français, sur une profondeur de cent vingt pieds à la rue Vertu.

Etant la même propriété que le dit Jacob Gross avait acquise de la succession de Mme Françoise Reine Combelle, par acte passé pardevant E. G. Gottschalk, anciennement notaire en cette ville, le 3 août 1864.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Bagatelle, Prosper et Solidelle, désigné par le numéro dix de l'ilet cinquante-deux, conformément à un plan fait par Cosmer, voyer, en date du 12 de cembre 1845 déposé pour référence en l'étude de L. T. Caire, alors notaire en cette ville, sous le numéro trente-trois du livre de plans numéro cinq, et mesure, au pied français, trente pieds et un demi pouce de face à la rue Union, sur une profondeur de soixante-seize pieds huit pouces et face à la rue Solidelle.

C'est la même propriété que le dit feu Jacob Gross avait acquise par voie d'achat de la veuve et des héritiers de William Dorr par acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire de cette ville, le 31 décembre 1875.

Conditions—Un tiers comptant et le reste du prix d'achat à un et deux ans de credit en billets des acquéreurs portant intérêt à raison de huit pour cent par an, le paiement devant etre garanti par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété pour laquelle les dits billets seront donnés, avec les clauses de garantie ordinaires de cinq pour cent pour honoraires d'avocat, et transfert de la police d'assurance.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 mars—7,14,21,28—avril 4 8.

**Louis Fishel vs. Philip Phillips.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No. 13,679—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI 28 avril 1885, à midi, de la propriete ci dessous decrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gallatin, Vieille Levée, maintenant Decatur, Hôpital et Quartier designé par le numéro trois et mesure vingt cinq pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Vieille Levée ou Decatur et vingt six pieds deux pouces et neuf lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de cent douze pieds sept pouces et une ligne sur le côté le plus près de la rue Hopital et de cent seize pieds un pouce et trois lignes sur le côté le plus près de la rue Quartier.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de la succession de François Lacroix, conformément à un acte passé pardevant Christoval Morel, notaire en cette ville, le —— jour de fevrier 1877.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orleans.

27mars—27—avril 3,10,17,24,28.

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mme E. R. Hennen.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No. 8,369—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John A. Morris, Exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

20mars—28 1 5 avril

**Succession de Barbara Stuberin, femme de Gottlieb ou Caleb April.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No 13,834—Division E—Attendu que John Francis Uhær a présente une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Barbara Stuberin, femme de Gottlieb ou Caleb April décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petion.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

24mars—24,28—2 avril

**Succession de Augustine Burke.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans, No. 5,773—Division B. —Avis est par le présent donné aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à deduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Gilmore, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN Greffier.

19mars—19, 24, 28.

**Succession de John R. Marshall.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans, No. 13,848—Division A—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John R. Marshall, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

24mars—24 28—2 avril

**Succession de Matthew Lynch.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No. 12,240—Division "A" —Avis est par le présent donné aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et compte présenté par Peter Lynch administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits tableau et compte.

Par ordre de la Cour

W. J. McGEEHAN, Greffier.

24mars—24, 28—2avril

**Succession d'Henry Cassidy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No. 12,745—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. C. Miller, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

20 mars—20 24 29

## VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

**Agréable résidence d'été sur le lac Pontchartrain.**

La Résidence "Baudouin", à Mandeville.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mars, 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, à la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan :

La propriété résidence, à Mandeville, faisant face au lac. Le terrain mesure 104 pieds de face sur 800 pieds de profondeur sur une ligne latérale, et une profondeur moindre dans le fond sur la ligne Est. Cette propriété est située entre celles de MM. Durel, maintenant Zatarin et Gidière.

Une résidence cottage à deux étages, avec grandes galeries, quatre chambres et deux cabinets et octogone 30 sur 100, contenant chambre de réception et salle à manger, cuisines, offices, cabinets et chambres à coucher, une cave et un bon puits, une cuve en briques de 18,000 gallons, un magnifique jardin et une variété d'arbres, tels que orangers, figuiers, pêchers, pruniers, pacaniers, etc., un bon wharf et cabane à bain. C'est le point le plus élevé à Mandeville, et le terrain du cottage au rivage, ressemble à un parc et est ombragé par de majestueux chênes verts. On peut en obtenir livraison immédiatement.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie, paiement de toutes les taxes dues en 1885 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jules F. Meunier, notaire.

21mars—21 22 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE

**Meubles, Bibliothèque, Peintures, Portraits, Gravures en métal.**

Dans l'affaire de A. G. Nicolopulo vs. ses créanciers.

No 13,141—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—MARDI, 7 avril 1885, à 11 heures du matin, (et le lendemain à la même heure dans le cas où la vente serait remise ou continuée,) sur les lieux Avenue Canal, entre les rues Telemachus et Cortez, sur le côté du Premier District, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 13 mars 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Quelques Meubles de maison, une Bibliothèque contenant environ 300 volumes, Porte-Feuilles, Mappes, Gravures sur métal, Albums, Galerie de Doré et un paysage de la Louisiane par Clague.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Il ne sera fait de livraison qu'à la clôture de la vente.

25 mars—25,28,29—4,7 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Phaeton, Victoria, Coupé, Voiture et harnais à l'encan.**

Dans l'affaire de A. G. Nicolopulo vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Dossier No. 13,141.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—LUNDI, 6 Avril 1885, à 11 heures du matin, en face de l'écurie Leonard, sur le coté Est de la rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu d'un ordre de l'honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 13 mars 1885, il sera vendu, à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir :

Un Phaeton.
Un Buggy pour promenade.
Une Voiture Victoria.
Trois jeux de Harnais.

Conditions—Comptant sur les lieux

25 mars—25,28,29—avril 4,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

**L'Emplacement d'affaires,**

bien établi, de feu Edward Burke, No. 192 rue Tchoupitoulas, et les magasins et résidences, Au coin des rues Market et Peters, Faisant face à la batture et au port où sont mouillés les navires étrangers.

Vente au comptant à l'encan.

Succession de Mme Mary O'Meara, veuve d'un premier mariage de Erasmus Griffiths, et d'un second mariage de EDWARD BURKE.

No 11,847.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Nicholas H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mars 1885, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, savoir :

1 **L'emplacement d'affaires No 192 rue Tchoupitoulas**, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Julie et St Joseph. Le lot est désigné comme le No 8 et mesure 24 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 80 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur ce lot est bâtie la maison de résidence et le magasin en briques à trois étages No 192 rue Tchoupitoulas, connu comme l'emplacement d'affaires et la résidence de feu Edward Burke.

2 **Cinq lots de terre**, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues de la **Nile-Levée ou Peters, Tchoupitoulas, St-James et South Market ou Market Place.** Ces lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 et mesurent comme suit, savoir :

Le lot No 1 forme le coin des rues Peters et South Market et mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur et façade à la rue South Market, entre lignes parallèles, de 97 pieds.

Le lot No 2 touche au lot No 1 et mesure 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de façade à la rue Peters sur 97 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les deux susdits lots ont l'usage d'une allée dans le fond mesurant 3 pieds de largeur et s'ouvrant sur la rue South Market.

Les améliorations sur les dits deux lots comprennent deux magasins et résidences en briques à trois étages désignés par les Nos 556 et 557 Peters street. Le coin No 556 connu sous le nom de Market Hall.

Les lots Nos 3, 4 et 5 se touchent et mesurent comme suit : le lot No 3 a 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue South Market sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et touche à la susdite allée sur le côté vers la rue Peters.

Les lots Nos. 4 et 5 se touchent et mesurent chacun 24 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue South Market sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les trois susdits lots comprennent trois résidences et magasins en briques à deux étages, designés par les Nos. 2, 4 et 6 Market Place ou South Market Street.

La dite propriété se trouve dans le même ilet que le Auers "Eagle" Brewery, et fait face au grand dépôt de douves de MM. Bastet Frères.

Condition de la vente—Comptant. Les acquéreurs devant assumer en sus du montant de leur enchère, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885, et faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.

15mars—15,28—4,11,18, avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Six lots de choix à l'encoignure sud-ouest** de la rue St Charles et l'avenue de la Louisiane à un long crédit avec un faible intérêt.

Succession de Charles H. Churchill, No 8082 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la dite cour civile de district pour la paroisse d'Orleans, en date du 6 mars 1885 il sera vendu à l'encan la propriété ci après decrite, à savoir :

Six lots de terre dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Delachaise et de l'avenue de la Louisiane, désigné par les lettres A. à F. et mesure comme suit à savoir :

Les lots A. B. et C. mesurent chacun 34 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot D. mesure 33 pieds 10 pouces de face à l'Avenue St-Charles sur une profondeur et de face à l'avenue de la Louisiane de 120 pieds et forme l'encoignure sud-ouest des dites avenues.

Les lots E et F mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue de la Louisiane, sur une profondeur de 135 pieds 10 pouces.

Les dits six lots forment un carré de terre, mesurant 135 pieds 10 pouces de face à l'Avenue St-Charles, sur 180 pieds de profondeur et de face à l'Avenue de la Louisiane.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ou 1, 2 et 3 ans de crédit à partir du jour de la vente, avec billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 6 pour cent par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes en 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant, au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John Bendernagel, notaire, No 158 rue Commune.

15 mars—15, 21, 28—avril 4, 11, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un charmant cottage élevé** No. 153 rue Constance, entre Robin et Race.

Vente à l'encan à crédit.

Succession de Mme Mano Murphy, femme décédée de Daniel P. Murphy.

No. 11 371—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur, bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, sur la rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Nicholas H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mars 1885 il sera vendu à l'encan la propriete ci-après décrite, à savoir :

Le cottage élevé No. 153 rue Constance, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borne par les rues Constance, Magazine, Robin et Race, le lot est désigné par le No. 3 et mesure 41 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

Le cottage est retiré de la rue, a une galerie de façade et une en arrière, 4 chambres en bas et 5 chambres, chambres à bain, et 2 chambres dans les mansardes, une bâtisse attenante à deux étages avec 4 chambres, 3 citernes, etc., et louée avec bail à M. Geo. Provensano à $40 par mois. La propriété est en bon état et dans un voisinage recherché.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire.

15 mars—15 21 28—avril 4 11 18


**LEON OUEYROUZE,**

**GROCERIES EN GROS,**

—Importateur de—

**VINS ET DE LIQUEURS**

—Et marchand de—

**Produits des Campagnes et de l'Ouest**

**17 RUE DECATUR,**

—la Nouvelle-Orléans


## VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Actions de Banque et de Chemin de Fer à l'encan.**

**Banque du Canal et Carrollton R. R. Co.**

Succession de Mme Mary O'Meara, veuve en premières noces de Erasmus Griffith et en secondes noces d'Edward Burke.

No 11,847—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 mars 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Nicholas H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mars 1885, il sera vendu à l'encan :

1° Cent vingt actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans Canal and Banking Company.

2° Quarante-cinq actions de $100 chacune du fonds capital de la New Orleans and Carrollton Railroad Company.

Conditions—Comptant avant le transfert.

14 mars—14,15,21,22,28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Une superbe maison et terrain sur l'Avenue Canal,**

de style moderne et parfaitement finie, récemment réparée, avec un terrain spacieux avec de jolis dessins et ornements, bâtie par feu Wm A. Bell, A l'encan, avec des conditions faciles à long crédit.

Dans l'affaire de A. G. Nicolopulu vs ses créanciers.

No 13,141—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, et signé le 5 mars 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :

Cette résidence charmante et complète, anciennement connue comme La Résidence de Bell, située sur l'Avenue Canal, dans le Premier district de cette ville ; le terrain occupe tout l'ilet borné par l'Avenue Canal, les rues Gasquet, Télémachus et Cortez, et mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face sur chacune des rues Canal et Gasquet et 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur chacune des rues Télémachus et Cortez, communication constante et rapide avec le centre des affaires, soit par chars urbains ou chemin de fer. La résidence est en retraite sur l'Avenue et se trouve entourée par un très beau jardin et pelouse, le site est des plus agréables et des plus attrayants ; la maison a une corniche élégante sur la façade ainsi que de spacieuses galeries ornées de colonnes ; il y a au centre un large vestibule, des octogones sur le côté et un observatoire élevé.

Les salons, la bibliothèque, la salle de réception, la salle à manger et les principales chambres à coucher sont vastes et parfaitement finies. Tous les devants de cheminée sont du marbre le plus fin ; la disposition des principaux appartements est parfaite ; on y trouve réuni tout ce qui est nécessaire aux besoins et au confort d'une grande famille.

Dans l'aile à deux étages, la cuisine munie d'un range, la chambre à provision, les cabinets, les chambres à coucher, les chambres à domestique et autres dépendances sont vastes et en rapport avec la somptuosité de la résidence.

Dans les cours, se trouvent toutes les autres dépendances nécessaires, tels que écuries, remises, poulailler, etc.

Les visiteurs ne seront admis que sur une carte des encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, du jour de la vente, pour billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an et toutes les autres clauses usuelles de garantie ; l'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1885 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Wm O. Hart, notaire, No 81 rue St-Charles.

5mars—8 14 21 28 av 4 5 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Occasion rare pour les capitalistes.**

**L'encoignure dominant**

des rues Canal et Carondelet, faisant face aux "Bâtisses Touro" et au Pickwick Club, occupé par "Kuntz," le confiseur, Et autres,

Et donnant un revenu certain de $9,000 par an.

Vente à l'encan à crédit.

Pour effectuer un partage

"Dans l'affaire en partage de propriétés foncières, appartenant aux successions de Madeleine A. Byrne et de John Bligh Byrne, consolidées Nos. 11,442 et 11,783 consolidés.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 26 fevrier 1885, et signé le 6 mars 1885, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci après décrites savoir.

La bâtisse en briques à trois étages à l'encoignure Sud-Est des rues Canal et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Carondelet, St-Charles et Commune. Le dit lot est connu comme le No 5 sur un plan par C. F. Zimpel, voyer, en date du 20 mars 1833, et mesure conformément au dit plan, au pied americain 29 pieds 8 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de 160 pieds 4 pouces et de face à la rue Carondelet. Le dit lot est sujet à l'usage d'une allée à peu près de 15 pieds de largeur ouvrant sur la rue Carondelet et est seulement en commun à ce terrain et ceux qui touchent aux lots Nos 1, 2, 3 et 4, conformément au dit plan de Zimpel.

Le coin proprement dit, de même que le 2ème et 3ème étages sont occupés par N. Kuntz, confiseur, les magasins Nos. 2, 2 bis, 2 1/2 et 4 sont occupés par MM. Capitton, Justrabo et Boyer et Hodgson ; l'etage supérieur par MM. Ellis Bros., A. J. Lewis et Dr Murphy. La moyenne du loyer des dits magasins excédant $8700 par an. La dite propriété sera vendue sujette aux loyers et baux actuels dont on peut connaître les détails en s'adressant aux encanteurs, lesquels seront pleinement donnés le jour et au lieu de la vente.

Conditions de la vente—Un tiers du prix d'achat devra être payé au comptant, un tiers à douze mois, et un tiers à deux ans du jour de la vente, en billets de l'acquéreur, subdivisés en coupons à la convenance des parties intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec les clauses de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance en plein, et transfert de la police et toutes les autres clauses usuelles de garantie, l'acquéreur assumera en sus du montant de son adjudication le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire, chambre No 32 Kenner Block.

8 mars—8,14,21,28—avril 4,5,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage double No 32 rue Tonti.**

**Et cinq terrains pour batir sur les rues Gasquet et Rocheblave.**

Succession de David Stewart.

No. 12,095.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 Avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 28 Fevrier 1885, il sera vendu, à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Le cottage en bois à deux corps de logis et à un étage, No. 32 rue Tonti, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Gasquet et Palmyre ; le lot est désigné comme le No. 5 et mesure 32 pieds de face à la rue Tonti sur une profondeur de 108 pieds 3 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° Six lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Canal, Rocheblave et Dorgenois, désignés par les Nos 16, 17, 24, 25, 26 et 27, mesurant comme suit :

Les lots Nos 16 et 17 mesurent chacun 27 pieds 10 pouces de face à la rue Gasquet, le lot No 16 a une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes et le lot No 17 a une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les lots Nos 24, 25, 26 et 27 se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 193 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. 10 pour cent seront requis au moment de la vente ; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros, notaire, No 138 rue Gravier.

4 mars—4,14,21,28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur améliorée à Alger.**

Succession de Charles Pilman.

No. 13,559.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureaux, 5 rue Carondelet—SAMEDI, 18 Avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Wm. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mars 1885, il sera vendu à l'encan, un certain terrain ou portion de terre de forme triangulaire étant dans le faubourg Deverges, en cette paroisse, rive droite du fleuve Mississippi, compris entre les rues Dulmarche et Madison, la ligne de Burg Mossy ; le quel dit morceau de terre est désigné comme l'ilet No. 38, et mesure deux cent vingt-trois pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Madison sur cent vingt-quatre pieds 7 pouces à la rue Dulmarche, sur trois cent cinquante cinq pieds dix pouces et 8 lignes sur la ligne de division de Burg Mossy ; les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage, etc., avec orangers et arbres divers.

Pour plus amples informations, voir les plans à la Bourse.

Conditions, comptant. Les taxes dues et exigibles en 1885 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robt. J. Ker, notaire.

17 mars—17 21 28 avril 4 11 18.


**INSTITUTION OURTO,**

**Pensionnat et Externat.**

**Coin St Philippe et Prieur.**

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans frais extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'institut.

17 sept—


## VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

**Occasion rare d'acheter de magnifiques emplacements pour bâtir.**

**Cent lots de terre**

Les plus élevés de la ville, connus comme la célèbre Plaine des Raquettes, excellents et parfaitement situés pour établissements de jardins et de vacheries. Voisinage irréprochable et s'améliorant rapidement. Près des chars des rues Broad, Ursulines et Esplanade.

**A longs termes et à des conditions exceptionnellement faciles.**

**Vente péremptoire.**

Par ordre d'un propriétaire absent.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur — Bureaux : No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 11 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

1. **Onze lots de terre**, dans l'ilet 276, borné par les rues Ursulines, White, Dupré et Bellechasse.

2. **Six lots de terre**, dans l'ilet No 377, borné par les rues Ursulines, Oaks, Dupré et White.

3. **Vingt-deux lots de terre**, dans l'ilet No 386, borné par les rues Ursulines, Oaks, St. Philipe, Dupré et Gayoso.

4. **Treize lots de terre**, dans l'ilet No 408, borné par les rues St. Philippe, Oaks, Gayoso et Salcedo.

5. **Six lots de terre**, dans l'ilet No 409, borné par les rues Ursulines, Oaks, Gayoso et Salcedo.

6. **Sept lots de terre**, dans l'ilet No 410, borné par les rues Ursulines, St. Jean, Gayoso et Lopez.

7. **Vingt-un lots de terre**, dans l'ilet borné par St. Jean, Washington, Lopez et Gayoso.

Pour de plus amples détails et pour les dimensions, voir les plans à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets garantis par hypothèque, portant 6 pour cent d'intérêt par an. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1885. Il sera requis dix pour cent comptant sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.

21 mars—21, 28—avril 4,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage en bois à deux corps** de logis, rue Broad, entre Canal et Gasquet.

**Terrains de valeur pour bâtir** Rues Canal, Douane, Rendon et Lopez.

**Cinq ilets de terre** Rue Bienville, entre Rocheblave et Dorgenois.

Succession de Mme Rebecca F. Hoyle.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.—No 1250.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 25 février 1885, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain terrain dans l'ilet borné par les rues Broad, Canal, Gasquet et Dorgenois mesurant 32 pieds 9 pouces de face à la rue Broad sur une profondeur de 161 pieds 3 pouces sur la ligne touchant au lot No 8, et 149 pieds 6 pouces sur la ligne touchant au lot No. 11. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis, cuves, dépendances, etc.

2 DOUZE MORCEAUX DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Rendon et Lopez, désignés par les Nos 2, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 24.

Le lot No. 2 mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue du Canal avant une profondeur entre lignes parallèles de 109 pieds 5 pouces et attenant au lot No 1 qui forme le coin des rues Canal et Lopez.

Le lot No. 12 mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue Rendon sur une profondeur ou sur la ligne latérale attenant au lot No. 11 de 135 pieds 5 pouces 4 lignes et sur la ligne attenant au lot No. 13 de 108 pieds 1 pouce 5 lignes, et de dimensions dans le fond correspondant avec la profondeur des dites lignes de 43 pieds 11 pouces 5 lignes.

Le lot No. 13 mesure 30 pieds de face à la rue Rendon sur une profondeur de 123 pieds 6 lignes entre lignes parallèles.

Le lot No. 14 formant le coin des rues Rendon et Douane, mesure 31 pieds 0 pouces 6 lignes de face à la rue de la Douane sur une profondeur et façade à la rue Rendon de 109 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 15, 16, 17, 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue de la Douane sur une profondeur entre lignes parallèles de 109 pieds 5 pouces.

Les lots Nos 18 et 19 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue de la Douane sur une profondeur entre lignes parallèles de 123 pieds 6 lignes.

Le lot No 24 mesure 30 pieds de face à la rue Lopez sur une profondeur entre lignes parallèles de 123 pieds 0 lignes.

3 CINQ LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Douane, Rocheblave, Bienville et Dorgenois, désignés par les Nos 19, 20, 21, 22 et 23, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces 6 lignes d'après un croquis annexé à un acte passé par devant A. Barnett notaire, le 22 juin 1871.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque et le privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur. L'acquéreur devra payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat et accepter toutes les clauses de garanties ordinaires, assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1885 en sus du montant de l'adjudication, et payer dix pour cent de ce même montant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Samuel Flower, notaire.

17 mars—17,21,28—avril 4,11,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Deuxième District.**

Terrain pour bâtir rue Dumaine.

Succession de Noel Galeaud et Estelle Beaulieu sa femme.

No. 13,421—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 mars 1885, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau de terre, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Johnson, Prieur et Ste-Anne, désigné par le lot No 14 sur un plan de E. Surgi, en date du 29 octobre 1874, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 110 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1885 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Robt. J. Ker, notaire.

17mars—17 21 28 avril 4 11 18

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de choix dans le Troisième District.**

Succession de Theodore Schultz.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—No 12,955.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, 4 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 24 février 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Bourgogne, Poète et Dauphine, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur aura à payer, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

28fév—28—7, 14, 21, 28mars—4 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Dix terrains de valeur dans le Sixième District.**

Succession de George Allan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 13,126.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, le 4 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour, en date du 24 février 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Upperline, Carondelet Robert et Baronne. Les dits lots sont numérotés de 1 à 10 inclusivement, comprenant toute la façade du dit ilet sur la rue Upperline, et mesurent, chacun, 31 pieds 2 pouces face à la rue Upperline sur une profondeur de 100 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur aura à payer, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

28fév—28 mars 7 14 21 28 av4


**Agence d'Emigration Française**

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. O. BOUCHER, Directeur,
204 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

Pour quelque temps, à la Nlle-Orléans, aux bureaux de l'ABEILLE.


## VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

**Propriétés de valeur à l'encan**

Situées dans le

**1er, 2d, 3ème, 4ème et 6ème District.**

**Procès en Partage.**

**Albin Rochereau et al vs Martha Patton, veuve en communauté et Exécutrice testamentaire de Pierre Crabités et als.**

No 13,179, Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—En vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, le 23ème jour du mois de février 1885, par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Division D. de ladite cour, et aussi conformément aux recommandations d'une assemblée de famille homologuée par un décret de ladite cour rendu le 6ème jour du mois de mars 1885—

Je procéderai à vendre à l'encan le SAMEDI, 18 avril 1885, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, les propriétés suivantes, savoir :

**PREMIER DISTRICT.**

**L'encoignure des rues Bassin et Girod.**

1° UN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'ilet compris entre les rues Girod, Bassin, Remparts et Julie, mesurant 29 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Girod, sur 100 pieds de profondeur et faisant face à la rue du Bassin, et 30 pieds 3 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et donnant sur une allée ouvrant sur la rue du Bassin.

Cette propriété est louée $25 par mois avec un bail expirant en septembre 1885.

**No. 17 rue Poeyfarré.**

2° UN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dependent, situé au faubourg Delord, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarré, Foucher, Annonciation et Delord, lequel lot de terre mesure 20 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Poeyfarré, sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, renfermé dans le fond par une allée de 8 pieds de large, traversant de la rue Annonciation à la rue Foucher en commun au dit lot et aux autres.

Cette propriété est louée $20 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1885.

**Magnifique résidence haute en briques, rue Calliope No 229.**

3° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Calliope, Delord, Baronne et Dryades, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur entre lignes parallèles de 189 pieds 8 pouces 3 lignes du côté le plus rapproché de la rue Baronne et 193 pieds 3 pouces 6 lignes du côté le plus rapproché de la rue Dryades, et 32 pieds 2 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une jolie résidence en briques à étage, construite à une distance de la rue et ayant toutes les améliorations modernes, louée $85 par mois, avec un bail expirant le 30 septembre 1885.

**QUATRIEME DISTRICT.**

**Un grand ilet de terre avec une élégante résidence à étage, sur l'avenue Washington.**

4. UN ILET DE TERRE subdivisé en 34 lots, situé au faubourg Lavandais, dans l'ilet borné par l'Avenue Washington, les rues Sixième, St Georges et St André, lequel ilet mesure 300 pieds de face à l'Avenue Washington, même façade à la rue Sixième, 148 pieds de face à la rue St Georges et la même façade à la rue St. André, mesure américaine.

Ensemble une élégante résidence à étage en bois, construite à une des encoignures et faisant face à l'Avenue Washington. Cette propriété rapporte $40 par mois et est sujette à un bail expirant en septembre 1885.

**Une grande portion de terre formant les encoignures de l'Avenue Washington et des rues Freret et Locust.**

5° UN LOT DE TERRE AVEC TOUTES les bâtisses et améliorations qui en dependent dans l'ilet borné par l'Avenue Washington, les rues Quatrième, Freret et Locust, designe par le No 4 et mesurant 90 pieds de face aux rues Freret et Locust sur 277 pieds 9 pouces 6 lignes de face et de profondeur à l'Avenue Washington.

**SECOND DISTRICT.**

**Spacieux lot de terre, avec résidence en briques à étage rue Conti No. 74.**

6. UN SPACIEUX LOT DE TERRE composé de quatre lots designés par les Nos 10, 1, 2 et 3 dans le carré d'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Royale et Bourbon, lesquels lots mesurent ensemble 138 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Conti sur 210 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Royale, 64 pieds 2 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond, de 66 pieds 10 pouces 3 lignes sur une ligne parallèle à la rue Bourbon et courant vers la rue Conti de 74 pieds 7 pouces 7 lignes sur une autre ligne de fond parallèle à la rue Conti et 149 pieds 9 pouces 7 lignes du côté vers la rue Bourbon. La dernière partie du dit lot donnant sur une allée de 7 pieds de large ouvrant sur la rue Bourbon. Ensemble une grande résidence de famille en briques à étage avec verandah, en fer sur la façade et portant le No 72 de la rue Conti.

Cette propriété rapporte $125 par mois avec un bail expirant le 31 juillet 1885.

**Résidence à deux étages en briques rue Bourbon No. 69.**

7. UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Conti et Bienville, mesurant 31 pieds plus ou moins de face à la rue Bourbon sur 75 pieds 1 1/2 pouces de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages portant le No 69 rue Bourbon.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant en septembre 1886 à raison de $30 par mois.

**Un lot de terre vacant faisant face à la rue Conti.**

8. UN AUTRE LOT DE TERRE situé dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant 52 pieds 1/2 pouces de face à la rue Conti sur environ 84 pieds 3 1/4 pouces de profondeur. Loué à raison de $15 par mois.

**TROISIEME DISTRICT.**

**Résidence en bois, à l'encoignure des rues Johnson et Labarre.**

9. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dependent, dans le carré d'ilet borné par les rues Labarre, Johnson, Lapeyrouse et Galvez mesurant 30 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Labarre sur une profondeur et façade à la rue Johnson de 105 pieds 5 pouces.

Les améliorations comprennent une résidence en bois construite à l'encoignure, louée $30 avec un bail expirant le 31 août 1885.

**Ilet de terre face aux rues Champs-Elysées et Français.**

10. UN CERTAIN ILET DE TERRE compris entre les rues Champs Elysées, Français, Agriculture et Abondance, avant 24 lots et mesurant 319 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue des Champs Elysées, même façade à la rue des Français, 309 pieds 4 pouces de face à la rue Abondance et la même façade à la rue Agriculture.

**Terrains vacants sur les rues Port et St-Ferdinand.**

11. DIX NEUF LOTS DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues St Avid, St Ferdinand, Port et Prosper designés par les lots Nos 1 à 19 inclusivement de l'ilet No 23. Pour les dimensions se référer au plan à la Bourse.

**SIXIEME DISTRICT.**

**Terrain sur rue Dryades.**

12. UN CERTAIN LOT DE TERRE, dans le carré d'ilet borné par les rues Dryades, Delachaise, Baronne et l'Avenue Washington, designé par le No. 11, mesurant 32 pieds de face à la rue Dryades, sur 150 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

**Termes et Conditions.**

Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur.

Les actes de ventes se passeront pardevant James Fahey, notaire aux frais des acquéreurs et contiendront toutes les clauses usuelles relatives au paiement de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des dits billets.

Les taxes dues et exigibles en 1885 seront assumées et payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition sera exigé des acheteurs.

14 mars—14, 21, 28—avril 4 11 et 18.

**Propriété rue Kerlerec.**

**Succession de George Allain.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 12,758.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur — Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 4 avril 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 fevrier 1885, les propriétés suivantes, savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Kerlerec, Esplanade, Bourgogne et Remparts, désigné par le No 5, lequel lot de terre est attenant dans sa profondeur aux lots Nos 3 et 4 sur la ligne du fond et mesure 57 pieds 11 pouces 4 lignes sur les côtés parallèles à la rue Kerlerec, sur 55 pieds 5 pouces sur chacun des autres côtés, ensemble l'usage d'une allée ayant 6 pieds de large et ouvrant sur la rue Kerlerec, laquelle allée est commune également à deux autres terrains.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même ilet et District, désigné par le No 4, lequel lot de terre mesure 27 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, ayant également droit à l'usage commun de l'allée ci-dessus mentionnée.

Le tout d'après le plan fait par A. de Armas, député voyer de la ville, en date du 1er mars 1885.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant et la balance à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, cinq pour cent honoraires d'avocat, et le transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets, y compris toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes exigibles en 1885 seront à la charge des acheteurs en sus du prix de vente.

Actes de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er mars—1,7,14,21,28—4 avril

PAR O. VALETON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Goëlette Américaine Seguin.**

Succession de Salvador Fernandez.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 11,937.

PAR O. VALETON, Encanteur—LUNDI, 20 avril, à midi, il sera vendu à l'encan public, vis-à-vis de la rue Marigny, 3me District, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 16 mars 1885—

La Goëlette Américaine Seguin, de Mobile, 165 43 tonneaux, nouvellement doublée en métal, en 1883, classée A 1 1/2, avec tous les agrès et appareils, telle qu'elle se trouve maintenant mouillée au wharf en face de la rue Marigny, 3me District, en parfait ordre, prête à prendre la mer.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

21mars—21 28 avril 4 11 20

## VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

**Vente péremptoire pour cause** de changement d'affaires.

Vieux métaux, Cuivre, Zinc, &c., &c.,

PAR J. V GOURDAIN, encanteur, Bureaux No 79 rue Bienville—LUNDI, 30 mars 1885, à 10 heures du matin, il sera vendu au No 150 de la rue Bassin, entre Toulouse et St Pierre, le contenu du magasin de MM Jacques & Levy, consistant en partie de vieux métaux, cuivre, zinc, &c., outils de charpentiers, de ferblantier, de forgeron, 1 bouilloire en cuivre, 1 balance Fairbanks, quincaillerie et autres articles nécessaires à leur métier, trop longs à énumérer.

Conditions—Comptant sur livraison.

27 mars—3f

PAR JAS P, GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**BELLE VENTE DE MAGNIFIQUES PLACEMENTS**

—DE—

**Propriétés Centrales de Choix,**

—COMPRENANT—

**Magasins et résidences situés dans le Premier et Second Districts de cette ville, et terrains vacants dans le Troisième District.**

SUCCESSION DE ANTOINE CARRIERE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau. Bienville et Passage de la Bourse—

**Le Samedi, 4 avril 1885,**

Il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St Charles— En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 février 1885.

Les propriétés suivantes et actions appartenant à la susdite succession, savoir :

**Actions.**

18 actions de $50 chacune du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orleans de cette ville d'après cert ficat No 335 daté 28 août 1872.

**Propriétés foncières.**

**PREMIER DISTRICT.**

**Magasin en briques à quatre étages, encoignure des rues St-Charles et Poydras.**

1° UN LOT DE TERRE formant encoignure dans l'ilet compris entre les rues St Charles, Poydras, Carondelet et Perdido, mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St-Charles, sur 100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue Poydras.

Ensemble un magasin en briques à trois étages, avant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux, et quatorze chambres au dessus aux étages supérieurs, verandahs en fer au premier et second étages et faisant face aux rues St-Charles et Poydras.

Une autre bâtisse en briques à trois étages, attenant à la bâtisse ci-dessus décrite, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux magasins et onze chambres aux étages supérieurs avec 2 cabinets de service pour la maison principale et la bâtisse attenante, cour carrelée, citerne, hydrant, chambre à bain, lieux d'aisances à chaque étage, gaz, etc., etc.

Le rez-de-chaussée du magasin de l'encoignure est loué à M. Dan Hurley sans bail à raison de $160 par mois.

Le rez-de-chaussée de la bâtisse de derrière faisant face à la rue Poydras, Nos 153 et 155, est loué sans bail à raison de $40 par mois.

Les étages de la bâtisse principale, ainsi que ceux de la bâtisse attenante sont loués à bail à M. Geo M. Lally et connu comme l'Hôtel Lally, jusqu'au 1er octobre 1885, à raison de $1 0 par mois—le tout faisant un revenu annuel de $2,880.

**SECOND DISTRICT**

**Magasin en briques à un étage, rue Decatur No 41.**

2° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Decatur, Levée, Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur, sur 215 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et ferrures en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi, à raison de $43.33 1/3 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

**Trois magasins en briques à deux étages, à l'encoignure des rues Bienville et Decatur.**

3° UN TERRAIN formant encoignure dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Decatur, Chartres et Conti, lequel lot mesure 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Decatur sur 109 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Bienville le tout plus ou moins.

Ensemble un magasin en briques à deux étages construit à l'encoignure, avec voletes en fer, un autre magasin en briques à deux étages attenant, faisant face à la rue Decatur.

Ces deux magasins sont loués à bail à M. Auguste Rauzet à raison de $100 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Un autre magasin en briques à deux étages, avec résidence au-dessus et faisant face à la rue Bienville, et attenant dans la profondeur aux deux magasins ci-dessus décrits.

Ce magasin est loué sans bail à raison de $20 par mois.

**Résidence de choix en briques à un étage rue Bourbon, No 181.**

4. UN LOT DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Ste Anne et Dumaine ; lequel lot de terre mesure 61 pieds 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la ligne vers la rue Dumaine, et 84 pieds 6 pouces sur une première profondeur sur la ligne vers la rue Ste Anne, de la retraite avant à angle droit vers la rue Dumaine 33 pieds, de là sur une seconde profondeur de 44 pieds 4 pouces 5 lignes et 32 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence de choix en briques à un étage, très agréable ayant au rez de chaussée un grand corridor d'entrée au centre, et de chaque côté salons à arches, cheminées en marbre très riches, vestibule derrière servant de salle à manger, avec vaisselier.

A l'étage supérieur corridor au centre, cinq chambres à coucher, cabinet, grand vestibule et galerie derrière, balcon en fer avec marquise sur la façade et le côté, gaz dans la maison.

Dans la cour une bâtisse en briques à un étage, contenant cinq chambres au rez de chaussée et cinq au dessus, galerie sur le côté et lieux d'aisance, cour dallée, citerne, hydrant, et un joli jardin d'agrément.

**Résidence en briques à un étage rue Ste Anne No 93.**

5° UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 36 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Ste-Anne sur 129 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à un étage ayant au rez de chaussée quatre chambres avec porte à coulisse garde de rière, 2 deux cabinets, cinq chambres à coucher au dessus et verandah en fer sur la façade dans la cour une bâtisse en briques à étage ayant quatre chambres, cour carrelée, hydrant, citerne, lieux d'aisance, &c., &c. Loué $30 par mois, avec bail expirant le 30 septembre 1885.

**Résidence à étage en bois, à l'encoignure des rues Esplanade et Derbigny.**

6° UN LOT DE TERRE dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Claiborne, Derbigny et le Chemin de Bayou. Lequel lot de terre mesure 55 pieds 5 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 158 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny, 163 pieds 6 pouces sur la ligne opposée sur une ligne oblique et 11 pieds 9 pouces de longueur sur la ligne du fond.

Ensemble, une résidence en bois à étage avant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon double et salle à manger tous avec portes à coulisse, vestibule, galerie derrière, et à l'étage supérieur corridor, et quatre chambres à coucher, chambre à bain avec lieux d'aisance, galerie derrière, balcons sur la façade et le côté ; dans la cour et attenant à la maison une bâtisse à étage en bois ayant trois chambres au rez-de-chaussée et trois au-dessus, lieux d'aisance, etc., citerne, hangar à bois et à charbon, cour carrelée, jardin, etc. Cette propriété est louée $50 par mois, avec bail expirant le 15 octobre 1885.

**TROISIEME DISTRICT.**

**TERRAINS VACANTS.**

7° DEUX LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par le Canal Marigny, les rues St Antoine, Duels et Bagatelle ; lesquels lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue St Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

8° QUATRE LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Espérance, Lol, St-Antoine et Bagatelle, désignés par les Nos 9 et 1, 2, lesquels lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Le lot No 9 formant encoignure aux rues Espérance et St-Antoine. Le tout d'après les plans faits par Chs G de Lisle, en date du 1er octobre 1884.

**Termes et Conditions, Pour les Actions comptant,**

**Pour les Propriétés Foncières.**

Un tiers ou davantage comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage. Les taxes payables en 1885 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix de vente.

Actes de vente par devant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.

28 fév—7,14,21 28 mars—4 avril

**Résidence en bois à étage rue Tchoupitoulas, près de l'Avenue de la Louisiane, et face au dépôt du Rail Road de la ville.**

**Succession de Joseph Courtade.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 13,213

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville — Le SAMEDI, 28 mars 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1885, la propriété suivante, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'Avenue de la Louisiane mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, sur 98 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers l'Avenue de la Louisiane 107 pieds 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 32 pieds de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une maison haute en bois et dépendances. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billet portant 8 pour cent d'intérêts de date garanti par hypothèque avec toutes les clauses de sécurité d'usage.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente devra être fait au moment de l'adjudication.

21 fév—22 28—mars 7, 14, 21, 28

**Succession de Jacques Brandin.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 9,660—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à deduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James D. Hill, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pourquoi il ne serait pas déchargé de toute responsabilité comme exécuteur.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25mars—25 29—3 avril.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**GRANDE VENTE d'Emplacements de choix pour le Commerce RAPPORTANT DE BEAUX REVENUS.**

**Coin des rues St-Charles et Commune,**

Vis à vis de l'Hôtel St Charles.

Occupés par les Salles de Billards de Miller et divers autres.

**Coin Baronne et Commune,**

Vis-à-vis la Compagnie du Gaz.

Occupé par Judah Hart et autres.

**Magasin Rouge No 1 sur la Levée,**

Entre le marché Français et le marché aux légumes, occupé par S. Alexander, comme magasin de marchandises sèches.

**No 9 rue Decatur,**

Vis-à-vis la Poste des Etats Unis, occupé par Folsom Bros.

**No 11 rue Decatur,**

Vis-à-vis la Poste des Etats Unis, occupé par George Ellis, libraire.

**Coin Dauphine et Orléans,**

Batisse en briques à un etage.

**Nos 176, 178 et 180 rue Dauphine,**

Entre Ste Anne et Orléans, batisses en briques à double corps de logis.

**No 53 rue Orléans,**

Entre Dauphine et Bourbon, batisse à un étage.

**Rue Orléans,**

Entre Bourbon et Dauphine.

**Nos 122 et 124 Rue Toulouse,**

Entre Dauphine et Bourgogne grande batisse en briques occupée par la "Louisiana Troy Laundry Company".

**Nos 103 et 105 rue des Remparts,**

Entre St Louis et Toulouse batisse en briques à deux étages avec mansardes et à deux corps de logis.

**No 91 rue St-Louis,**

Entre Bourbon et Dauphine batisse en briques à deux etages.

**Marie C. Durruty et als. vs. Mme Louise Gasquet et als.**

**En partage entre les héritiers.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans Division E. No 12,704.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 4 Avril 1885, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 janvier 1885 et signé le 16 janvier 1885 par l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans Division E dans l'affaire ci-dessus les propriétés de valeur ci après décrites, à savoir :

**PREMIER DISTRICT.**

1. UN CERTAIN TERRAIN ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Charles, Canal, Commune et Carondelet formant le coin des rues St Charles et Commune, et mesurant au pied américain d'après un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié, assistant voyer de ville le 3 décembre 1884, comme suit : 25 pieds 6 pouces de face à la rue St Charles 119 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Commune 121 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne latérale et 13 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une batisse en briques à trois étages, couverte en ardoises, avec balcon en fer au second etage, designée par les Nos municipaux 25 et 27 rue St Charles et Nos 141 et 143, 145, 147 et 149 rue Commune.

Cette dite propriété rapporte un loyer annuel de six mille neuf cents piastres ($6,900), et est vendue sujette aux baux suivants, à savoir : En premier bail à John Miller, cette partie du rez-de-chaussée designée par le No. 143 rue Commune et cette partie rue St-Charles dont il se sert maintenant comme salon à la buvette du premier, ainsi tout le second et le troisième étage à tout loue jusqu'au 30 septembre 1886 à raison de deux cent soixante piastres ($260) par mois payable mensuellement. En second lieu à divers locataires dont les baux expirent le 30 septembre 1885, le reste de la dite batisse a raison de trois cent quinze piastres ($315) par mois payables mensuellement.

2. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE ensemble avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent situe dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Baronne et Carondelet formant le coin des rues Baronne et Commune mesurant au pied américain d'après un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié, assistant voyer de ville, le 3 decembre 1884, comme suit : 45 pieds de face à la rue Commune, 110 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur et de façade à la rue Baronne, 106 pieds 2 pouces de profondeur sur l'autre ligne latérale et 23 pieds 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent la batisse en briques à trois étages couverte en ardoises avec grand verandah en fer au second étage designée par le No municipal 196 rue Commune et Nos 43, 45 et 47 Baronne.

Cette propriété est vendue sujette à divers baux expirant le 30 septembre 1885, à raison de deux cent sept piastres et cinquante cents ($207.50) par mois payable mensuellement, pour tout le rez-de-chaussée ainsi que deux bureaux au second étage et deux bureaux sur le troisième étage. En outre deux bureaux loués comme ci-dessus il y a au troisième un bureau loué au mois à raison de dix piastres ($10) par mois et deux bureaux inoccupés dont un au deuxième.

**SECOND DISTRICT.**

3. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Dorsière, Decatur (autrefois Vieille Levée) et Douane désigné par le No. 4 sur un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié assistant voyer de la ville le 3 décembre 1884 et mesurant au pied américain, conformément au dit croquis ou certificat d'arpentage 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Decatur sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes se dirigeant de la rue Decatur à la rue Dorsière le dit lot ayant sur cette dernière rue une façade de 29 pieds 11 pouces 3 lignes.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages, couverte en ardoises connue par le No municipal 9 rue Decatur et occupée par MM. Folsom Bros. marchands de tissus. Ladite propriété se vend sujette à un bail en faveur desdits Folsom Bros. expirant le 30 septembre 1885, au taux de cent soixante quinze piastres ($175) par mois payable mensuellement.

4. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dorsière, Decatur (autrefois Vieille Levée), Canal et Douane, designé par le No. 5, sur un croquis ou certificat d'arpentage fait par Louis H. Pilié, assistant voyer de la ville, le 3 décembre 1884 et mesurant au pied américain conformément audit croquis ou certificat d'arpentage, 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Decatur sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces 6 lignes, se dirigeant de la rue Decatur à la rue Dorsière ledit lot ayant sur cette dernière rue une façade de 29 pieds 11 pouces 3 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages, couverte en ardoises connue par le No 11 rue Decatur, et occupée par George Ellis qui y tient une librairie et un magasin de fournitures de bureau. La dite propriété se vend sujette à un bail audit Geo. Ellis expirant le 30 septembre 1887, au taux suivant, savoir : Jusqu'au 30 septembre 1885 cent quarante piastres ($140) par mois payable mensuellement, du 30 septembre 1885 au 30 septembre 1886 cent cinquante piastres ($150) par mois payable mensuellement et du 30 septembre 1886 au 30 septembre 1887 cent soixante piastres ($160) par mois payable mensuellement.

5. TOUTE CETTE PORTION OU CE LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le chemin public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre A, et ayant au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face sur la ligne de la Vieille Levée, 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du vieux chemin public, maintenant rue Peters, 54 pieds sur le côté ouest, sur la ligne du lot No 2, et 56 pieds 5 pouces 6 lignes de profondeur sur le côté est, sur une ligne faisant face au Marché aux légumes. Le tout conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884.

Cette propriété est connue habituellement sous le nom de "Red Store" No 1, et les améliorations consistent en un édifice en briques à trois étages couvert en ardoises, occupé par S. Alexander qui y tient un magasin de tissus (dry goods). Ladite propriété se vend sujette aux deux baux suivants en faveur dudit S. Alexander, savoir le premier expirant le 30 septembre 1885, et le second le 30 septembre 1890, au taux de cent cinquante piastres ($150) par mois jusqu'au 30 septembre 1885, et au taux de cent trente cinq piastres ($135) par mois, du 30 septembre 1885 au 30 septembre 1890, le locataire faisant toutes les réparations nécessaires.

6. DEUX CERTAINS LOT DE TERRE se touchant, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville dans l'ilet borne par les rues Toulouse, Dauphine, St Louis et Bourgogne, mesurant ensemble 61 pieds ou moins au pied américain, environ 64 pieds 10 pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur d'environ 162 pieds 3 pouces.

Les améliorations comprennent l'edifice en briques à deux étages, couvert en ardoises, et bien connu occupé autrefois par les écuries de VanRooten, et aujourd'hui par la Louisiana Troy Laundry. Cette propriété se vend sujette au bail en faveur de Joseph Hernandez expirant le 31 janvier 1886, au taux de $35 par mois le locataire s'obligeant à faire à ses frais toutes les réparations nécessaires.

7. UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St Louis, Toulouse et Bassin, ayant, au pied américain, conformément au croquis fait par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts, sur une profondeur entre lignes parallèles de 74 pieds 3 pouces.

Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, avec mansardes, à double corps de logis, et couverte en ardoises avec lieux d'aisance, etc., connue par les Nos municipaux 103 et 105 rue des Remparts. La maison a un balcon en fer sur la façade et environ 8 chambres dans chaque corps de logis. Le tout est loué à raison de cinquante piastres ($50) par mois.

8. UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Toulouse et Dauphine et mesurant, au pied américain, conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur, entre lignes parallèles de 65 pieds 7 pouces.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages, ayant 4 chambres, galerie de côté, lieux d'aisance etc. Le rez-de-chaussée est occupé comme entrepôt de fruits. La

## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

propriété est connue comme le No 91 rue St Louis, est louée à raison de $20 par mois payable mensuellement.

9. QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Orléans et Ste Anne designés par les lettres A, B, C, D et mesurant, au pied américain, comme suit :

Le lot A, a 64 pieds 11 pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 64 pieds 6 pouces et 2 lignes. Les améliorations consistent en une batisse en briques à un étage ayant deux corps de logis, avec une cuisine en briques à deux etages, ayant huit chambres à chacun des cotés, lieux d'aisance, etc., connue comme Nos 176, 178 et 180 rue Dauphine, louée à raison de $40 par mois.

Le lot B forme l'encoignure des rues Orléans et Dauphine et mesure 33 pieds 2 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles, et façade à la rue Dauphine de 73 pieds 5 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage couverte en ardoise, avant cinq chambres, lieux d'aisance etc., et est occupée comme buvette : louée $30 par mois.

Le lot C mesure 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles de 73 pieds 5 pouces et 5 lignes. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois et en briques à un étage, couverte en ardoises, avant quatre chambres, lieux d'aisance hangar etc., connue comme le numéro municipal 53 rue Orleans.

Le lot D mesure 28 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles, de 83 pieds 1 pouce le tout conformément aux plans et croquis faits par Edgar Pilié, architecte, le 26 novembre 1884. Les lots C et D sont occupés comme dépôt de bois et de charbon et sont loués à $20 par mois.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs faits à leurs propres ordres par lui ou par eux endossés, divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt des vendeurs, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue pour garantir le paiement des dits billets avec toutes les autres clauses usuelles de garantie, inclus les 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets, les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux vendeurs. Les taxes d'Etat et de ville, dues et exigibles en 1885 devront être payées par l'acquéreur ou les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. J. Castel, notaire, aux frais des acquereurs

2Mev—28—7, 14, 21, 28mars—4 avril.

**La maison de maître de M. ESCOBAL,**

Rue du Canal, avec tout un ilet de terre.

**No 205 rue de Chartres, entre** Dumaine et Ste Anne. Grande maison à trois étages avec attic en briques.

**Nos 207 et 209 rue de Chartres,** entre Ste-Anne et Dumaine. Maison à un etage avec attic en briques.

Martin del Escobal vs Ses créanciers.

No 13,184—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans—Division A

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 46 rue Royale—SAMEDI 25 avril 1885, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division A, en date du 17mars 1885, les propriétés ci-après decrites appartenant à la susdite affaire, savoir :

1. **Un certain ilet de terre** [illegible] Patrick et Olympia et mesurant [illegible] 900 pieds plus ou moins sur chacune des quatre rues.

Les améliorations consistent en cette batisse de maître à deux étages [illegible] construite, couverte en ardoises [illegible]

[illegible]

2. **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses [illegible] Chartres sur une profondeur entre lignes parallèles de 191 pieds 10 pouces [illegible]

[illegible]

3. **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] rue de Chartres [illegible] Nos 207 et 209 rue de Chartres.

Le tout conformément aux plans d'Edgar Pilié architecte, en date du 20 mars 1885

Termes et conditions pour les propriétés premièrement et secondement decrites—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance au prix de l'adjudication à un crédit de un et deux ans representés par les billets des acquereurs à leur propre ordre et endossés par eux portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue respectivement ; les actes de ventes devront contenir la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets et de se dispenser de l'estimation en cas de telle poursuite, les acquéreurs assureront les améliorations sur les propriétés à eux adjugées respectivement pour le montant de la dite portion vendue à crédit de leur adjudication et transferont les polices d'assurances au vendeur ou aux personnes détenteurs des dits billets, et les dits acquéreurs assumeront en sus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1885 et deposeront avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent sur le prix de l'adjudication. Et finalement les actes de ventes devront contenir toutes les clauses d'usage et qui faciliteront la vente des billets des dits acquereurs et pour la propriété troisièmement decrite l'acquéreur paiera COMPTANT la somme de $[illegible] avec intérêt pour cent d'intérêt par an à payer du 1er février 1883 jusqu'au jour de la vente, et pour la balance du prix d'adjudication [illegible] TERMES et CONDITIONS des plus haut pour les autres propriétés.

Actes de ventes pardevant Edgar Grima notaire, aux frais des acquereurs.

21 mars—21 28 avril 4 11 18 25

**Propriété de valeur sur le Bayou St-Jean.**

**Succession de Jean Egreteau.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 12,756.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 11 avril 1885, à midi il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans en date du 3 mars 1885 pour le compte de la dite succession, la propriete ci après decrite, à savoir :

Deux lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, sur la rive droite du Bayou St-Jean, un lot designé par le No 13 et mesurant plus ou moins, au pied americain, 100 pieds de face au Bayou St Jean ou chemin coquille sur toute la profondeur entre lignes parallèles jusqu'à la propriété maintenant ou anciennement appartenant à Félix Labatut, l'autre lot désigné par le No 12 touche au lot ci-dessus et mesure plus ou moins 100 pieds de face au dit Bayou St Jean ou chemin coquille sur une profondeur de 360 pieds moins cette portion du dit lot 12 que par acte passé pardevant E. Bouny notaire le 14 juin 1869, le dit Jean Egreteau a vendu à Mme A. Guenard, laquelle portion mesure 32 pieds de face au Bayou St. Jean sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles borné sur un côté par la balance du lot No 12 et sur l'autre côté par le lot No 11.

Termes et Conditions—Une moitié ou plus comptant au gré des acquereurs, et le reste s'il y a, à 1 an de crédit avec 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et les clauses usuelles hypothécaires, honoraires d'avocat, assurance, etc.

Acte de vente pardevant J. J. Barnett, notaire, aux frais des acquereurs.

7 mars—7 14 21 28—4 11avril

VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Ed. Anderhalt vs Jos. White.**

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orleans. No 8,077.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cite de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Maison de Cour coin Avenue de la Louisiane et Magazine, dans le Sixième district de cette ville, le SAMEDI, 28 Mars 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans cette affaire au droit d'occuper et au bail d'un morceau de terre, rue Pleasant près Annonciation, et loué au plaignant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK CARAMBAT,
Constable

17 mars—17,22,26

## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**Propriétés améliorées de valeur dans le Second District.**

**Nos. 417 et 419 rue Ste-Anne.**

**Nos. 365 et 367 rue d'Orléans**

**No. 387 rue d'Orléans.**

Joseph Martin contre Eugène Martin et autres.

**Pour un partage.**

No. 12,771.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No. 46 rue Royale—SAMEDI 11 avril 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 20 janvier 1885 et signé le 29 janvier 1885 et en vertu d'un ordre date le 23 fevrier 1885 rendu par l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, Division A, dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci-après decrites, savoir :

1. **Un certain lot de terre**, situe dans le faubourg [illegible] second district de cette ville [illegible] par les rues Ste Anne, [illegible] mesurant au pied americain 30 pieds de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles ; le dit lot se compose de portions des lots Nos 1, 2 et 3 du dit [illegible] conformément au plan dressé par A. D. Hennecourt date le 22 decembre 1836 et déposé en l'étude de Felix Grima notaire de cette ville avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 415, 417 et 419 rue Ste Anne, aussi avec les droits, voies et privilèges qui s'y rattachent.

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage à double corps de logis contenant deux chambres et 1 cabinet avec cuisine, lieux d'aisance, citerne etc. à chaque corps de logis, aussi une autre maison en bois à un etage contenant deux chambres, avec cabinet en [illegible] galerie sur la façade, citerne, lieux d'aisance etc. ainsi que l'usage d'une allée commune aux deux propriétés.

2. **Deux certains lots de terre** situés dans [illegible] Second District [illegible] par les rues Orléans, [illegible] Nos 11 et 7 sur un plan dressé par J. Cousin, arpenteur, en date du 15 septembre 1844 et deposé en l'etude de F. P. Laburre notaire de cette ville. [illegible] les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue d'Orléans sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent portant les Nos 365 et 367 rue d'Orleans et aussi avec les droits, voies et privilèges qui s'y rattachent. Les améliorations comprennent deux petits cottages separes [illegible] contenant chacun 2 chambres avec cabinet, cuisine, citerne, lieux d'aisance etc.

3. **Un lot de terre** situe dans le Second district [illegible] par les rues [illegible] Tonti et Rocheblave, lequel [illegible] croquis annexe à un acte passé [illegible] Antoine Doriocourt, notaire de cette ville le 1er mars 1862 ; le dit lot mesure 33 pieds de face à la rue d'Orléans sur 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti et qui le divise du lot No 4, et 81 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 6.

Ensemble avec les améliorations et dependances qui s'y trouvent et du dit lot portant le No municipal 387 rue d'Orleans et comportant la jouissance des voies et privilèges qui s'y rattachent. Les améliorations comprennent une maison en ardoises à un etage contenant 3 chambres avec citerne, lieux d'aisance, etc., ainsi qu'une écurie.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets divisés en coupons au gré des copropriétaires portant intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque. Les actes de vente contiendront la clause de [illegible] et le privilège du vendeur. Les améliorations devront être toujours assurées pour un montant suffisant au nom des porteurs des billets et les polices d'assurance specialement [illegible] pour les [illegible] des dits billets [illegible] honoraires d'avocats dans le cas [illegible] au moment de l'adjudication.

Les taxes de 1885 seront aussi payées par les acquereurs en sus du prix d'adjudication. Les acquereurs devront payer comptant sur les lieux 10 pour cent du montant de leur adjudication pour en assurer la vente.

Actes de vente pardevant Charles J. Theard, aux frais des acquereurs.

7mars.

**PROPRIÉTÉS DE CHOIX**

**Situées dans le Second et** Quatrième Districts.

**Coin Remparts et Ursulines.**

**Ursulines, entre Remparts et** [illegible]

**Nos. 241 et 246 rue Ste. Anne,** [illegible]

**Rue Canal, entre David et** [illegible]

**Nos. 623 et 625 rue Carondelet,** [illegible]

**No. 190 rue Remparts, entre** [illegible]

PAR SPEAR & ESCOFFIER—[illegible] SAMEDI [illegible] il sera vendu [illegible] rue St Charles [illegible] les propriétés ci-après décrites, savoir :

**SECOND DISTRICT.**

1. [illegible] Ursulines et St Philippe [illegible] Remparts, Ursulines.

2. Un certain lot de terre situé dans le même District et dans le même ilet [illegible] No 2 A, mesurant 32 pieds 6 pouces [illegible] de face à la rue Remparts [illegible] 70 pieds 5 pouces [illegible]

3. Un certain [illegible] batisses et améliorations [illegible] dans le Second District [illegible] par les Nos [illegible] Pilié [illegible]

[illegible]

4. Un lot de terre ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] dans le Deuxième District de cette ville, designé par le No 5 de l'ilet No 57 borne par les rues Ste Anne, Orleans, Marais et Villere et mesurant 32 pieds de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de 71 pieds 1 pouce 5 lignes de profondeur [illegible] sur la ligne [illegible] No 4 et 32 pieds de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une maison en briques avec mansarde à deux corps de logis, portant les Nos 244 et 246 rue Ste Anne avant 3 chambres de chaque coté au rez-de-chaussée et une chambre et 2 cabinets dans la mansarde pour chaque logis [illegible] avant une chambre [illegible] vert en ardoises [illegible]

5. Un terrain dans l'ilet borne par les rues Remparts, Dumaine, Bourgogne et Ste Anne, mesurant 34 pieds [illegible] de face à la rue des Remparts sur 131 pieds 0 pouces 5 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison basse en briques couverte en ardoises portant le No 190, connue dans en briques à un [illegible] en briques dans le fond [illegible] Pour plus de details voyez le plan à la Bourse.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre prochain à raison de $600 par an.

6. Un terrain dans l'ilet borné par les rues Canal, Sauvage, Douane et David, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Canal sur 105 pieds de profondeur.

**QUATRIEME DISTRICT.**

[illegible] avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville designés par les Nos 4 et 5 dans l'ilet No 124 borné par les rues Carondelet, Quatrième, Troisième et Baronne mesurant chacun 27 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages à deux corps de logis avant salon à arche de chaque cote, deux chambres à coucher et cuisine dans le corps principal, galerie devant et derrière, avec quatre chambres de chaque côté, gaz dans le corps principal, galerie devant et sur le côte, chambre à bois et à charbon, lieux d'aisance, citerne, cabane à bain, etc.

Cette propriété porte les Nos municipaux 623 et 625 rue Carondelet.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque et privilège de vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour frais d'avocats en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du paiement des dits billets en cas d'assurance [illegible] habituelles dans les actes de ventes. Les acquéreurs seront tenus de tenir les dites propriétés assurées et de transférer les polices à qui de droit et assumeront les taxes de l'année 1885 en sus du prix de l'adjudication et feront un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant les notaires designés par le vendeur le jour de la vente.

14 mars—14, 15, 21 au 28.

**Martin del Escobal vs. ses créanciers.**

No 13,184—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans—Division A

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 46 rue Royale, MERCREDI 1er avril 1885, à 10 1/2 heures A M. il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux Nos 205, 207 et 209 rue de Chartres entre Ste Anne et Dumaine en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans Division A daté le 17 mars 1885 le contenu des lieux ci dessus mentionnés, comprenant en partie

UNE MACHINE A VAPEUR ET CHAUDIERE

Cigares, tabacs à chiquer, à fumer et à priser, en boucauts, en paquets et en boites, cigarettes et papier à cigarettes, pipes, papier à enveloppes, sacs moules, presses, tables, bancs, machines à gratter (scraping), ventilateurs, balances pour comptoirs et plateformes, barils vides, boites et cartons, moulin à tabac, "iron-dryer frames and holders," vitrines, etc., etc.

—AUSSI—

1 coffre fort de Stearn & Marvin.
1 do de Hall.
Meubles de bureau, installations de gaz, etc.
1 charrette à deux roues, etc., etc.
Termes—Comptant avant la livraison.

21mars—21 25 28 av 1

**Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.**

Faits sur commande et ajustés par

**A. McDERMOTT,**

153 rue du Camp, Nlle-Orléans,

N B. Chaque instrument est garanti de donner satisfaction [illegible] rapporte.

15avril—[illegible]



L'Abeille [illegible]

Bureaux [illegible]

NOUV[illegible]

SAMEI[illegible]

VENT[illegible]

PAR [illegible]

ANNO[illegible]

Minerv[illegible]

CHARLES [illegible]

LA FAILL[illegible]